

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU-THIERRY

COMMUNE DE NEUILLY-ST-FRONT

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
RUE DES HALLES.**

Nous, Françoise Biniec, Maire de la Commune de Neuilly-St-Front

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la Police Municipale, articles L132-7, L511-1 et L512-2 et suivants entrés en vigueur le 1^{er} mai 2012,
- VU les dispositions du Code de la Route,
- Vu la demande de Madame PRISO ESSON Catherine, en date du 6 Janvier 2022, l'installation d'un échafaudage pour une réparation de toiture.
- Considérant la nécessité de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique, pendant la durée des travaux Rue des Halles à compter du 24 Janvier 2022.

ARRETONS

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation de tous véhicules sauf riverains seront interdits du 24 Janvier 2022 jusqu'à la fin des travaux Rue des Halles.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des barrières installées par les services municipaux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par tous les moyens en usage dans la Commune

Fait à Neuilly-St-Front, le 11 Janvier 2022

Le Maire,

F. BINIEC.

